

➔ Objectif

Partager l'espace, vivre avec les autres. Maîtriser son véhicule. S'adapter aux situations. Avoir des notions sur les aspects techniques et dynamiques d'un véhicule.

➔ Guide de lecture

Exemple

En 2018, la vitesse moyenne des voitures de tourisme sur route départementale et nationale à grande circulation, de jour, est de 80 km/h.

Définition

ROUTE A GRANDE CIRCULATION : route permettant d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifiant, à ce titre, de règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies. Source : article L110-3 du code de la route.

MÉTHODOLOGIE

L'observatoire national interministériel de sécurité routière fait réaliser des mesures de vitesse sur les différents réseaux routiers. Ces relevés sont totalement indépendants de ceux pratiqués par les forces de l'ordre. Le relevé a été défini de la façon suivante :

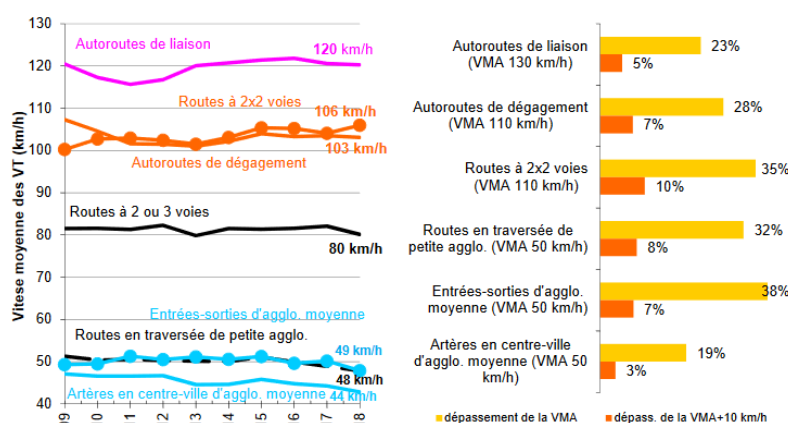
- des routes droites et planes,
- sans perturbation de trafic,
- sans carrefours ni feux sur au moins 1 km avant et après le point de mesure.

La "vitesse moyenne" est calculée à partir des relevés réalisés dans certaines conditions de circulation, et non d'une vitesse moyenne pratiquée sur le réseau considéré :

- c'est une vitesse moyenne dite " libre ", caractérisant alors le niveau de sécurité désiré et non un temps de parcours réel du conducteur au volant,
- pour mesurer les vitesses, environ 285 points d'observation (de jour) représentatifs du réseau routier français ont été retenus,
- les mesures sont effectuées entre 9 h 30 et 16 h 30.

➔ Pour aller plus loin

Vitesse moyenne (2009-2018) et taux de dépassement de la VMA (2018) des véhicules de tourisme, par type de réseau (*)



(*) Sur routes bidirectionnelles, limitées à 80 km/h depuis le 1^{er} juillet 2018, les observations des vitesses publiées par le Cerema, détaillées, rendent mieux compte de l'évolution des vitesses au long de l'année 2018.

➔ Bibliographie

Observatoire des vitesses de l'ONISR.

La sécurité routière en France. Bilan de l'année 2018. ONISR